

Mars 2013

	منظمة الأغذية والزراعة للأمم المتحدة	联合国 粮食及 农业组织	Food and Agriculture Organization of the United Nations	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture	Продовольственная и сельскохозяйственная организация Объединенных Наций	Organización de las Naciones Unidas para la Alimentación y la Agricultura
---	--	--------------------	---	---	---	--

COMITÉ FINANCIER

Cent quarante-huitième session

Rome, 18 - 22 mars 2013

Rapport annuel du Comité de l'éthique

Extrait du rapport de la quatre-vingt-seizième session du Comité des questions constitutionnelles et juridiques (Rome, 4 -6 mars 2013)

Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser à:

M. Antonio Tavares

Conseiller juridique, Bureau des affaires juridiques et de l'éthique

Tél.: +3906 5705 5132

Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires. La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur l'Internet, à l'adresse www.fao.org.

Extrait du rapport de la quatre-vingt-seizième session du Comité des questions constitutionnelles et juridiques (Rome, 4 -6 mars 2013)

[...]

II. RAPPORT ANNUEL DU COMITÉ DE L'ÉTHIQUE

4. Le Comité des questions constitutionnelles et juridiques (CQCJ) a examiné le document CCLM 96/2, intitulé « Rapport annuel du Comité de l'éthique ». Le CQCJ a noté que le Comité de l'éthique avait été créé par le Conseil en avril 2011, conformément à la recommandation du Plan d'action immédiate (PAI) pour le renouveau de la FAO, pour une période initiale de quatre ans durant laquelle les Membres, par l'intermédiaire du CQCJ et du Comité financier, examineraient les travaux réalisés afin de déterminer, à l'issue des quatre ans, s'il convenait de prolonger le Comité de l'éthique pour une nouvelle période, ou d'en faire un organe permanent, ou s'il fallait revoir son mode de fonctionnement. Le CQCJ a rappelé certains aspects particuliers de la composition et du mandat de ce comité.

5. Le CQCJ a pris acte du fait que le Comité de l'éthique se déclarait globalement satisfait des activités menées par le Fonctionnaire chargé des questions d'éthique, qu'il considérait adéquates compte tenu du budget disponible, et jugeait que le programme d'éthique était efficacement mis en œuvre au moyen des ateliers de formation, des prestations de conseil d'éthique et des communications régulières adressées au personnel. Le CQCJ a noté aussi que le Comité de l'éthique se félicitait de l'exécution du programme relatif à la déclaration de situation financière, lequel était demeuré à l'étude pendant un certain nombre d'années.

6. Le CQCJ a pris note des observations du Comité de l'éthique concernant les chevauchements entre plusieurs fonctions touchant aux questions de personnel, dont celles de l'éthique, du médiateur, des relations avec le personnel et du programme de médiation, et du fait qu'il serait utile de rationaliser la situation pour que ces fonctions gagnent en efficience. Le CQCJ a noté que la Direction avait cherché à remédier à cette situation en réexaminant la description des fonctions et le classement des postes concernés.

7. Tout en se félicitant du premier rapport annuel du Comité de l'éthique et en reconnaissant qu'il était trop tôt pour évaluer le travail de celui-ci, le CQCJ a invité la Direction à ne pas perdre de vue la question de la justification à long terme du Comité, compte tenu de la décision du Conseil d'avril 2011. À cet effet, le CQCJ a demandé à la Direction de réunir des informations complètes afin que le rapport sur ce sujet puisse être établi et présenté en temps utile.

[...]